



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 15 mai 2018



Division « action de l'Etat en mer »

### ARRETE N° 2018/038

portant modification à l'arrêté n° 2018/001 du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Alexandre Royer, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée (85).

Le préfet maritime de l'Atlantique,

**VU** l'arrêté n° 2018/001 du 3 janvier 2018 portant délégation de signature à Monsieur Alexandre Royer, directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée (85) ;

**CONSIDERANT** la nomination de Monsieur Pierre Gullet en qualité de chef du service « gestion durable de la mer et du littoral » de la délégation à la mer et au littoral de Vendée (85), en remplacement de Madame Florence Richard, à compter du 16 mai 2018,

**SUR PROPOSITION** du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Vendée,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : L'article 4 de l'arrêté susvisé est modifié comme suit :

#### **Au lieu de lire :**

« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Sébastien Hulin, inspecteur principal, chef du service « économie maritime / gens de mer » ;
- Madame Florence Richard, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « gestion durable de la mer et du littoral » ;
- Madame Ghislaine Blanquet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « régulation des activités maritimes et portuaires » ;

pour l'application des dispositions de l'article 1er.»

**Lire :**

« En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, délégué à la mer et au littoral de Vendée, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Sébastien Hulin, inspecteur principal, chef du service « économie maritime / gens de mer » ;
  - Monsieur Pierre Gullet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « gestion durable de la mer et du littoral » ;
  - Madame Ghislaine Blanquet, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service « régulation des activités maritimes et portuaires » ;
- pour l'application des dispositions de l'article 1er.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le vice-amiral d'escadre Emmanuel de Oliveira  
préfet maritime de l'Atlantique,  
*Signé : Emmanuel De Oliveira*